

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU PROGRAMME AUVI

En langage direct

AVANT DE COMMENCER

Ce qu'on me demande dans ce document.

Ce document est une **charte** à signer pour s'**engager** dans le projet **AUVI** avec un partenaire du projet.

Qu'est-ce qu'une **charte** ?

Une charte est un écrit qui dit ce qui est important pour les gens d'une communauté.

Qu'est-ce qu'un **engagement** ?

Un engagement est une promesse à tenir.

Qu'est-ce que le programme **AUVI** ?

Le programme AUVI est un programme du Centre National de la Recherche Scientifique. Il prolonge les travaux de Capdroits sur les droits humains et les personnes en situation de handicap.

Un partenaire du projet AUVI est un collectif déjà institué (association, université, centre de recherche, centre de formation...) qui participe au consortium du projet AUVI.

Le consortium est l'ensemble des partenaires du projet AUVI.

Charte du programme AUVI

Les personnes réunies dans le programme AUVI veulent développer une communauté de recherche pour continuer la démarche Capdroits.

Elles sont d'accord avec le manifeste « Toutes et tous capables ! Toutes et tous vulnérables ».

Art. 1 - Objet de la charte d'engagement

La charte d'engagement est une promesse de participer au programme AUVI dans le respect des droits et devoirs de chacun.

Art. 2 - Conditions de mise en œuvre de la charte d'engagement

La charte d'engagement doit être montrée à toute personne souhaitant participer et signée par les personnes participantes.

Art. 3 - Adoption de la charte d'engagement

La charte d'engagement et ses modifications sont adoptées par le comité scientifique du consortium AUVI.

Art. 4 - Révision de la charte d'engagement

Le comité scientifique peut modifier la charte d'engagement.

Chaque personne participante peut demander au comité scientifique de faire des modifications.

Art. 5 – Communication de la charte d'engagement

La charte est mentionnée au cours des enquêtes.

Ce document a été élaboré en sollicitant l'expertise des partenaires du consortium et a fait l'objet de discussions lors des ateliers du 3 avril et 3 mai. Il a été rédigé par Benoît Eyraud et Hélène Chiron, au titre de la direction du programme, à partir des travaux partagés par l'ACS Capdroits (le document de travail « vigilance éthique » préparé par Jean-Philippe Cobbaut, Karen Buttin et Marika Lefki), et par Handéo. Son accessibilisation a fait l'objet d'une relecture par Karen Buttin et Isa de Groot.

Document validé le 31 mai 2024

On peut consulter la charte sur le site internet du programme AUVI (<https://confcap-capdroits.org/>).

Art. 6 - Respect des droits humains et vigilance éthique dans l'enquête

Les personnes participantes s'engagent à respecter les droits humains et à faire attention à l'éthique voir l'annexe

L'éthique c'est ce qui nous guide pour faire les bons choix.

Si un participant ou une participante remarque une situation qui ne respecte pas les droits humains,

il ou elle doit informer la direction du projet.

Art. 7 – Accessibilisation de l'espace de recherche

Les personnes participantes s'engagent à rendre le projet le plus accessible possible.

Elles s'engagent :

- À réfléchir ensemble
- À réfléchir sur elles-mêmes

Cette réflexion croise :

- Des savoirs académiques,
- Des savoirs d'expériences
- Des savoirs de la relation d'aide.

Ces savoirs proviennent :

- De professionnels et de bénévoles.

Ce document a été élaboré en sollicitant l'expertise des partenaires du consortium et a fait l'objet de discussions lors des ateliers du 3 avril et 3 mai. Il a été rédigé par Benoît Eyraud et Hélène Chiron, au titre de la direction du programme, à partir des travaux partagés par l'ACS Capdroits (le document de travail « vigilance éthique » préparé par Jean-Philippe Cobbaut, Karen Buttin et Marika Lefki), et par Handéo. Son accessibilisation a fait l'objet d'une relecture par Karen Buttin et Isa de Groot.

Les personnes participantes s'engagent à signaler des situations qui posent problèmes au regard du respect de cette charte.

Art. 8 – Promotion du projet AUVI.

Les participants au programme AUVI s'engagent à produire des résultats des recherches de manière la plus accessible.

Signature (de soi-même ou d'un proxy : rayer la version inutile)

De soi-même :

Je suis.....

Je vais participer à AUVI par l'intermédiaire de

J'ai lu la charte, et je m'engage à la respecter/

Si je ne travaille plus avec l'intermédiaire

je dois informer la direction du programme.

Signature :

D'un proxy :

Je suis ...

Certifie avoir lu à

La charte d'engagement

À ma connaissance, la personne dispose des éléments nécessaires pour donner son accord.

Signature :